

 SNTRS la cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr	

Numéro 136 du 19 juillet 2007

Communiqué du SNTRS-CGT

Un premier acquis pour les gestionnaires du CNRS

Le 16 juillet 2007, le SNTRS a remis à la direction du CNRS la pétition sur les conditions de travail des gestionnaires et les conséquences de la mise en place de BFC et SIRHus. La direction a bien compris que les contraintes de mise en place de ces nouveaux progiciels de gestion dureront toute l'année 2007 et que les personnels sont mécontents de leurs conditions de travail, comme en témoignent les 1216 signatures de la pétition au 16 Juillet 2007. Elle a annoncé avoir pris la décision de reconduire en décembre 2007 la prime exceptionnelle pour les gestionnaires. C'est un premier acquis !

Pour autant cela ne règle pas de façon satisfaisante la question des heures supplémentaires réalisées par une partie de nos collègues. Si la prime exceptionnelle permet de prendre en compte l'investissement des personnels, l'intensité de leur travail, voire la dégradation de leurs conditions de travail, il ne rémunère pas de façon objective les heures supplémentaires. Nous avons rappelé qu'au CNRS, le dispositif mis en place en 2002 pour indemniser les sujétions et astreintes permet la prise en compte des heures effectuées en dépassement de la durée hebdomadaire de référence. Chacun pouvant choisir soit le paiement, soit la récupération des heures.

Selon la direction, en juin 2007, au titre de BFC, 733 agents des laboratoires ont perçu un supplément de prime de 350 € en moyenne et 393 agents des délégations un supplément de prime moyen de 475 €, auxquels il faut ajouter environ 300 agents au titre de SIRHus. Toutefois, même le maximum perçu (500 €) est loin de couvrir le nombre d'heures supplémentaires effectuées au regard de l'application de la circulaire « sujétions et astreintes ».

Tout travail mérite salaire, et il faudra bien que le CNRS rétribue les heures supplémentaires imposées aux personnels « pour raison ou nécessité de service ». D'autant plus que tous les problèmes de cette réforme de gestion sont loin d'être résolus, et que la question de la fin d'exercice se pose avec force. A ce propos, le SNTRS a demandé à la direction d'informer les laboratoires sur le mode choisi des montées financières à la fin de l'exercice 2007, portera-t-il sur les sommes engagées ou mandatées ?

Quoiqu'il en soit les gestionnaires n'ont pas fini de fournir des efforts, et leurs conditions de travail risquent encore de s'aggraver. Si la direction du CNRS n'y prend garde, dès la rentrée de septembre, le vent de la révolte peut souffler dans les services impactés par SIRHus et BFC... Enfin, il faut tenir compte que d'autres évolutions de ces progiciels sont prévues en 2008, et que si le CNRS veut garder ses troupes « opérationnelles », il doit prendre en compte leur mécontentement.

Dès l'annonce de cette réforme des modes de gestion, le SNTRS a alerté le CNRS des problèmes posés par une telle opération. Sans notre action, le CNRS n'aurait rien fait en matière d'indemnisation de ces « travaux forcés », aussi nous appelons les sections et les militants à poursuivre la campagne de signature de la pétition.

Le SNTRS a obtenu une nouvelle prime grâce à la mobilisation des personnels, mais si nous voulons obtenir le paiement intégral des heures supplémentaires, il faut obtenir une mobilisation plus large. Les heures supplémentaires imposées aux gestionnaires sur BFC et SIRHus ouvrent une brèche pour l'obtention du paiement, par le CNRS à ses agents, de toute heure supplémentaire contrainte « pour nécessité de service », par l'application de la circulaire relative l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes. Le SNTRS réclame une enveloppe d'au moins 2,5 millions d'euros pour le supplément de prime des gestionnaires en décembre 2007.

La pétition continue, le SNTRS appelle à signer et faire signer la pétition des gestionnaires BFC et SIRHus.